



**Auteur de violences dans le couple
Profil - Prise en charge - Prévention**

2011

fps

Gaëlle Gallet

2011

Secrétariat général FPS

gaelle.gallet@mutsoc.be

02/515-17-68

Table des matières

<i>Introduction</i>	4
<i>I. Qui sont les auteurs de violences ?</i>	4
<i>II. Quelle prise en charge pour les auteurs ?</i>	5
<i>III. Quels moyens pour prévenir la récurrence ?</i>	8
<i>Conclusion</i>	10
<i>Références</i>	11

Introduction

Par cette analyse, nous souhaitons aborder la violence dans le couple sous l'angle de l'auteur et non plus de la victime. Nous pensons effectivement qu'on ne peut appréhender la violence entre partenaires dans sa globalité sans se pencher sur la dynamique qui est à l'œuvre du côté de l'auteur des violences. S'intéresser à cette dynamique peut aussi et surtout conduire à une prise en charge mieux adaptée des auteurs qui, elle-même, peut réduire les risques de récidive et de victimisation secondaire¹ de la personne qui subit des actes de violence. Prise en charge et prévention seront les points essentiels de notre réflexion.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions préciser que le terme « auteur » utilisé dans notre analyse désigne les hommes qui expriment des attitudes et des comportements violents à l'égard de leur compagne. Nous avons fait le choix de nous pencher sur les hommes violents même s'il est évident que les femmes aussi peuvent être auteurs de violences.

I. Qui sont les auteurs de violences ?

De nombreux spécialistes s'accordent à dire qu'il n'existe pas de portrait-types d'auteurs de violences. La complexité et la diversité des situations font qu'il est impossible de généraliser un quelconque profil². Les auteurs proviennent de tous les milieux sociaux, de toutes les classes sociales, de toutes les cultures.

Toutefois, en tant que psychosociologue à l'asbl Praxis, Cécile Kowal a pu observer des caractéristiques communes aux auteurs de violences. De nombreux auteurs de violences révèlent notamment avoir vécu précocement des violences physiques ou symboliques. « *Les ruptures brutales avec l'environnement familial, le sentiment d'abandon, les placements précoces en institutions, le sentiment de dévalorisation, l'absence de reconnaissance, etc. sont des vécus fréquemment entendus* »³. Ces expériences peuvent provoquer chez la personne une peur de l'abandon et un besoin de tout contrôler qui sont propices à l'expression de la violence. En outre,

¹ La victime se sent à nouveau victime mais cette fois, ce sentiment ne découle pas des actes violents mais d'une intervention, d'une prise en charge inadaptée.

² Legrand, A. (2010). « Lutter contre la récidive. La prise en charge des auteurs de violences conjugales », *Non violence actualité*, n°310.

³ Kowal, C. (2002). « Le travail en groupe avec des auteurs de violences conjugales sous mandat judiciaire », extrait du dossier « Violence conjugales : le mâl(e) d'amour ? », *Observatoire* n°34/2002.

les auteurs éprouvent souvent des difficultés à percevoir et à verbaliser les émotions⁴ et présentent une faible estime de soi⁵.

Ensuite, pour Helfter, les auteurs de violences entre partenaires n'ont pas forcément une personnalité perverse et ne correspondent pas toujours à l'image d'un homme brutal qui utilise les coups à la moindre frustration. Par contre, Helfter distingue que la plupart des auteurs ont une image médiocre des femmes, considérées comme des êtres inférieurs⁶. Ils sont généralement sexistes et ne considèrent pas les femmes comme des personnes qui ont le droit d'être respectées et d'avoir des points de vue, des désirs différents des leurs⁷. Selon Marzano, les auteurs de violences ne supportent pas la « *résistance du réel, c'est-à-dire le fait que parfois la réalité s'oppose à leur désir, que parfois les autres ne répondent pas exactement à leurs demandes* »⁸.

Enfin, les hommes violents rejettent généralement la faute sur la victime. Pratiquement aucun auteur ne se voit comme un homme violent envers sa compagne. Certains considèrent tout au plus que les actes de violence sont des actes exceptionnels, qui constituent une réponse à un conflit (ils ne sont donc pas responsables)⁹.

II. Quelle prise en charge pour les auteurs ?

Avant d'aborder la prise en charge proprement dite des auteurs de violences entre partenaires, il faut savoir que l'accompagnement des auteurs est pensé au cas par cas et que la violence dans le couple peut être appréhendée selon différentes théories qui vont alimenter et orienter la prise en charge des auteurs. Nous nous intéressons ici à deux théories.

La première envisage les violences dans le couple sous l'angle d'une domination masculine, d'un certain sexisme dans l'image que se fait la société de l'homme et de la femme.

⁴ Kowal *op. cit.*

⁵ Herbert, C & Le Gal, S. (2007). « Groupe de parole pour auteurs de violence conjugale », *Journal International De Victimologie*, Tome 5, n°2, p.112 – 125.

⁶ Helfter, C. (s.d.). « Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales ? Du arsenal répressif à un accompagnement dans la durée », *Informations sociales*, n°144.

⁷ Marzano, M. (2004). « Violences conjugales : soigner l'homme violent » URL : http://www.lien-social.com/spip.php?article212&id_groupe=5. Consulté le 1^{er} mars 2011.

⁸ Marzano *op. cit.*

⁹ Herbert & Le Gal *op. cit.*

Le modèle d'intervention dit « proféministe » s'attaque à cette vision sexiste, ainsi qu'aux rapports de pouvoir. Dans ce modèle, la violence dans le couple est une pathologie sociale plus qu'individuelle et permet aux hommes de maintenir les avantages dont ils jouissent dans notre société patriarcale¹⁰.

Pour les tenants de ce modèle proféministe, la prise en charge de l'auteur nécessite de déconstruire les stéréotypes de genre¹¹. Mais, comme le signale Helfter, les stéréotypes ont la vie dure, surtout quand ils sont ancrés dès l'enfance au travers de l'éducation¹². Ainsi, pour parvenir à détricoter les rapports sociaux de sexes, de nombreux intervenants préconisent un travail thérapeutique de groupe.

Le travail de groupe sous forme de groupe de parole a, selon de nombreux spécialistes, des effets bénéfiques sur l'auteur de violences et constitue un véritable outil de travail¹³. Selon Cécile Kowal, psychosociologue chez Praxis, le groupe est le « *lieu de soutien, de confrontation et d'expérimentation* »¹⁴. Il est un cadre strict où règnent des règles à respecter et sur lequel les auteurs de violences n'ont aucun contrôle. Au sein du groupe de parole, les auteurs de violences sont par ailleurs confrontés à l'image qu'ils véhiculent, ainsi qu'aux histoires, aux vécus, aux émotions des uns et des autres. Selon Begon, « *la présence de personnes qui ont en commun la violence conjugale facilite la communication à propos de la violence et l'expression de la diversité*¹⁵ permet de prendre du recul par rapport aux croyances, aux idées qui justifient le recours à la violence »¹⁶. De même, l'écho de l'histoire et du discours des autres auteurs de violences permet, selon helfter, « *de lever le déni sur les actes commis et d'amorcer une dynamique de changement* »¹⁷.

¹⁰ Rondeau, G., Brodeur, N., Boisvert, R. & Forney, A. (2002), « Evaluation du programme intensif de traitement pour conjoints violents offert par l'organisme Après-coup », CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, n°25. URL : http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_65.pdf. Consulté le 21 février 2011.

¹¹ Helfter *op. cit.*

¹² Helfter *op. cit.*

¹³ Helfter *op. cit.*

¹⁴ Kowal *op. cit.*

¹⁵ Ancienneté différente des participants ; personnes judiciarisées ou non ; personnes sous contrainte ou non.

¹⁶ Begon, R. (s.d.). « Praxis : l'accompagnement des auteurs de violences familiales », Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, URL : <http://www.cvfe.be/doc/articlepraxis.pdf>. Consulté le 15 février 2011, p.2.

¹⁷ Helfter *op. cit.*

Une deuxième perspective théorique met en évidence le fait qu'on ne peut réduire la violence entre partenaires à l'expression d'un rapport dominant/dominé¹⁸. Les violences dans le couple résultent de la combinaison de différents paramètres, tels que l'histoire de vie de l'auteur des violences, la construction sociale de la différence de genre, un type de personnalité, un conflit particulier¹⁹. Ainsi, selon Helfter, des facteurs psychologiques influenceraient également le recours à la violence dans le couple, ce qui conduit les intervenants à envisager une prise en charge psychothérapeutique individuelle des auteurs. Cette prise en charge individuelle est souvent combinée à une prise en charge collective (par exemple, Praxis effectuée des entretiens individuels avant le commencement des groupes de parole, ainsi qu'à la fin du suivi).

Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une prise en charge collective, individuelle ou d'une combinaison des deux, les maîtres mots de l'accompagnement sont la responsabilisation de l'auteur, la prise de conscience de la gravité des actes, de l'interdiction des actes de violences par la loi et du sens de la prise en charge et de la sanction.

L'objectif premier de la prise en charge est effectivement que l'auteur reconnaisse sa responsabilité dans l'explosion de la violence. Pour cela, rappeler l'interdit de la loi, amener l'auteur à prendre conscience des processus de banalisation et de minimalisation qu'il utilise pour se déresponsabiliser du passage à l'acte (provocation, alcool, drogues, difficultés financières, etc.) permet de poser clairement les responsabilités de ce dernier²⁰.

La prise en charge peut être sollicitée spontanément. Cependant, la plupart des demandes d'aide n'émanent pas des auteurs de violences eux-mêmes. Souvent, ceux-ci sont contraints par des mesures judiciaires de se faire aider (après le dépôt d'une plainte). Ils peuvent aussi y être contraints par la victime (menace de rupture) ou par l'entourage. Dulac, Tremblay, Brooks et bien d'autres ont perçu dans la socialisation des hommes et de là, dans la conception des rôles masculins, une explication à ce manque d'engouement pour la relation d'aide.

Compétition, hiérarchie, compétence, autosuffisance, indépendance sont effectivement les maîtres mots de la masculinité²¹. Ainsi, demander de l'aide semble être davantage du ressort de la femme et va à l'encontre des rôles masculins. Les hommes qui ont une vision stéréotypée des

¹⁸ Helfter *op. cit.*, p.76.

¹⁹ Herbert & Le Gal *op. cit.*

²⁰ Kowal *op. cit.*

²¹ Turcotte, D., Dulac, G., Lindsay, J., Rondeau, G. & Turcotte, P. (2002). « Les stratégies de demande d'aide des hommes en difficultés », Collection Études et Analyses, n°21, URL : http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_55.pdf. Consulté le 23 février 2011.

rôles féminins et masculins sont donc souvent plus enclins à être réfractaires à une demande d'aide²². Or, on a vu que ce sont précisément ces hommes-là qui sont les plus propices à devenir auteurs de violences entre partenaires.

Selon Robertson et Fitzgerald, la conception de la masculinité est aussi en contradiction avec la prise en charge thérapeutique proprement dite, qui suppose la coopération (et non la compétition), la vulnérabilité (et non le pouvoir et la force) et la reconnaissance de l'échec (au lieu du succès)²³. A ceci, Tremblay ajoute que « *les hommes traditionnels sont davantage centrés sur le faire et l'agir que sur le senti et l'introspection* (propres à la prise en charge thérapeutique)²⁴. Toutes ces observations pourraient expliquer en partie la forte retenue des auteurs de violences à demander de l'aide et à faire appel à des professionnels.

III. Quels moyens pour prévenir la récurrence ?

La prévention de la violence dans le couple peut se jouer à deux niveaux : l'un primaire, c'est-à-dire la prévention du passage à l'acte violent ; l'un secondaire, c'est-à-dire la prise en charge précoce de la situation en vue de prévenir la récurrence. Etant donné que nous nous intéressons aux auteurs de violences entre partenaires (le passage à l'acte a donc déjà eu lieu), nous nous pencherons plus particulièrement ici sur le deuxième niveau de prévention, en vue de dégager des pistes pour protéger la victime, assurer sa sécurité et éviter que la violence ne se réitère et s'ancre ainsi dans un cycle infernal qui sera, au fil du temps, de plus en plus difficile à enrayer.

La prévention de la récurrence est très complexe car, comme le soulignent Herbert et Le Gal, la probabilité pour l'auteur de violences de réitérer l'acte violent diffère selon les personnes²⁵.

Pour eux, la prévention de la récurrence nécessite que l'auteur reconnaisse ses actes violents et mène une réflexion sur ce qui l'a conduit à passer à l'acte²⁶. Ainsi, une prise en charge adaptée et centrée sur une approche de « responsabilisation » (se réapproprier le comportement violent, considérer le comportement violent autrement que comme impulsif ou accidentel, donner du sens au comportement violent²⁷) peut prévenir la récurrence et amorcer un changement²⁸. Par

²² Turcotte *et al. op. cit.*

²³ Turcotte *et al. op. cit.*

²⁴ Turcotte *et al. op. cit.*, p.90.

²⁵ Herbert & Le Gal *op. cit.*

²⁶ Herbert & Le Gal *op. cit.*

²⁷ Begon *op. cit.*

conséquent, il paraît évident que la seule sanction judiciaire ne permet pas toujours de prévenir un nouveau passage à l'acte violent, même si elle est nécessaire pour faire prendre conscience à l'auteur de la gravité de son acte et pour contrer son éventuel sentiment de toute puissance.

Un autre moyen de prévention des récidives qui pourrait être pensé et développé est la promotion de campagnes de sensibilisation à destination des auteurs²⁹. La sensibilisation pourrait notamment souligner les conséquences de la violence et son caractère inadmissible et interdit par la loi, et informer sur des solutions de prise en charge, de soutien et d'aide pour les auteurs. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation pourraient également cibler la déconstruction de la conception stéréotypée de la masculinité, dans laquelle peuvent s'inscrire de nombreux auteurs de violences. Ces campagnes pourraient de la sorte viser l'évolution des mentalités sur les relations hommes/femmes et développer une dynamique éducative qui promeut le respect dans les relations³⁰. Une sensibilisation qui permettrait aux hommes auteurs de violences de demander de l'aide sans se discréditer serait également une piste de prévention des violences³¹.

Enfin, la prévention des récidives pourrait être pensée via des centres d'accueil pour auteurs de violences. En Belgique, des refuges pour victimes de violences existent, alors que rien n'est développé pour héberger les auteurs. Or, ces centres d'hébergement pour auteurs permettraient l'application de la mesure imposée au Parquet par les nouvelles circulaires « tolérance zéro » et qui prévoit de favoriser l'éloignement du domicile conjugal de l'auteur des faits violents³². L'éloignement de l'auteur, de même que l'accompagnement qui serait proposé dans ces centres d'accueil (prise de conscience de l'acte, inscription dans un suivi, etc.) pourraient en plus réduire le risque de passage à l'acte.

²⁸ Begon *op. cit.*

²⁹ Direction Générale des Droits de l'Homme. (2005). « Le traitement thérapeutique des hommes auteurs de violences au sein de la famille », Actes du séminaire à Strasbourg les 18-19 novembre 2004. URL : [http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/violence-against-women/EG-SEM-MV\(2004\)Proceedings_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/violence-against-women/EG-SEM-MV(2004)Proceedings_fr.pdf). Consulté le 23 février 2011.

³⁰ « Auteurs de violences au sein du couple. Prise en charge et prévention », mars 2006. Groupe de travail animé par le Docteur Roland COUTANCEAU. URL : http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_coutanceau.pdf. Consulté le 15 février 2011.

³¹ Lemay, Y. & Villeneuve, R. (2006). « Les facteurs facilitant la demande d'aide des hommes ». URL : <http://www.rvpaternite.org/fr/paternite/pdf/facteursfacilitantdemandeaidemhommes.pdf>. Consulté le 28 février 2011.

³² « Violences conjugales : quelques questions juridiques », asbl *Droits Quotidiens*, formation du 19 octobre 2010.

Conclusion

En conclusion, un travail énorme reste à réaliser pour réduire le nombre de situations où les violences éclatent dans le couple et nous pensons que cela nécessite d'intervenir tant au niveau des auteurs de violences que des victimes. Pour cette raison, notre analyse s'est intéressée aux auteurs de violences entre partenaires, dans une optique de prévention et de prise en charge mieux adaptée des situations de violences.

Qui plus est, en tant qu'association active en matière de lutte contre les inégalités homme/femme, nous sommes sensibles aux stéréotypes de genre qui sont encore présents dans notre société. Combattre ces stéréotypes reste capital et ce d'autant plus que notre analyse révèle que la socialisation semble encore empêcher les hommes, violents notamment, de solliciter de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. C'est pourquoi nous avons mené, dans cette recherche, une réflexion sur ce qui pourrait être envisagé pour contrer les attitudes et comportements stéréotypés et ainsi, prévenir les actes violents (par exemple, développement de campagnes de sensibilisation destinées aux auteurs de violences, projet de centre d'hébergement pour auteurs).

Nous avons évoqué l'idée de promouvoir des centres d'hébergement pour auteurs de violences. Ces structures d'accueil augmenteraient selon nous, l'efficacité de la justice qui veut favoriser l'éloignement de l'auteur violent du domicile, en vue d'assurer la sécurité de la victime. Il serait dès lors intéressant, dans une prochaine analyse par exemple, de se pencher sur ce projet ambitieux qui nécessite un examen approfondi de la situation actuelle, chez nous et à l'étranger, ainsi qu'une étude sur la faisabilité de développer de telles structures en Belgique.

Références

Begon, R. (s.d.). « Praxis : l'accompagnement des auteurs de violences familiales », Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, URL : <http://www.cvfe.be/doc/articlepraxis.pdf>. Consulté le 15 février 2011.

Direction Générale des Droits de l'Homme. (2005). « Le traitement thérapeutique des hommes auteurs de violences au sein de la famille », Actes du séminaire à Strasbourg les 18-19 novembre 2004. URL : [http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/violence-against-women/EG-SEM-MV\(2004\)Proceedings_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/violence-against-women/EG-SEM-MV(2004)Proceedings_fr.pdf). Consulté le 23 février 2011.

Helfter, C. (s.d.). « Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales ? Du arsenal répressif à un accompagnement dans la durée », *Informations sociales*, n°144.

Herbert, C & Le Gal, S. (2007). « Groupe de parole pour auteurs de violence conjugale », *Journal International De Victimologie*, Tome 5, n°2, p.112 – 125.

Kowal, C. (2002). « Le travail en groupe avec des auteurs de violences conjugales sous mandat judiciaire », extrait du dossier « Violence conjugales : le mâl(e) d'amour ? », *Observatoire* n°34/2002.

Legrand, A. (2010). « Lutter contre la récurrence. La prise en charge des auteurs de violences conjugales », *Non violence actualité*, n°310.

Lemay, Y. & Villeneuve, R. (2006). « Les facteurs facilitant la demande d'aide des hommes ». URL : <http://www.rvpaternite.org/fr/paternite/pdf/facteursfacilitantdemandeaidehommes.pdf>. Consulté le 28 février 2011.

Marzano, M. (2004). « Violences conjugales : soigner l'homme violent » URL : http://www.lien-social.com/spip.php?article212&id_groupe=5. Consulté le 1^{er} mars 2011.

Rondeau, G., Brodeur, N., Boisvert, R. & Forney, A. (2002), « Evaluation du programme intensif de traitement pour conjoints violents offert par l'organisme Après-coup », CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, n°25. URL : http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_65.pdf. Consulté le 21 février 2011.

Turcotte, D., Dulac, G., Lindsay, J., Rondeau, G. & Turcotte, P. (2002). « Les stratégies de demande d'aide des hommes en difficultés », Collection Etudes et Analyses, n°21, URL : http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_55.pdf. Consulté le 23 février 2011.

« Auteurs de violences au sein du couple. Prise en charge et prévention », mars 2006. Groupe de travail animé par le Docteur Roland COUTANCEAU. URL : http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_coutanceau.pdf. Consulté le 15 février 2011.

« Violences conjugales : quelques questions juridiques », asbl *Droits Quotidiens*, formation du 19 octobre 2010.